

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 4 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ

CCAS DE CONTAMINE SUR ARVE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : le 1^{er} septembre 2023

L'an deux mil vingt- trois, le lundi onze septembre à dix-neuf heures trente précises, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Absents : 3 Votants : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M^{me} Aline WATT-CHEVALLIER (Présidente), M^{me} Aurélie ANCRENAZ, M^{me} Joëlle BIMBERT, M^{me} Annie REVERTEGAT, M^{me} Virginie SIROT, M. Dominique ROY, M^{me} Elodie DEFASY, M^{me} Fabienne JOLIVET-BALON, M^{me} Mireille MORAN, M^{me} Nicole SAVOINI, M. Denis POTARD, M. Jean-Luc TROGER.

Pouvoirs : de M^{me} Delphine SCARAMOZZINO à M^{me} Joëlle BIMBERT, de Thierry CHARRETOUR à Denis POTARD, de Alexandre BUSATO à Aurélie ANCRENAZ

Secrétaire de séance : Madame Fabienne JOLIVET-BÂLON

Délibération n°02.09.23

Objet : vote de la subvention de l'ADMR, association à caractère médico-social

Pour rappel, le C.C.A.S avait voté, lors de la séance du 3 avril 2023 par délibération n°01.04.23, une subvention d'un montant de 785,00€ pour l'ADMR. Cependant, cette somme ne correspond pas à la facture reçue le 9/08/23 d'un montant de 840,17€.

Le C.C.A.S accepte de payer ce montant mais il est décidé pour les années futures d'attendre leur facture pour voter la subvention.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer la subvention à l'ADMR :

ADMR	840,17€
------	---------

Conformément à la production des pièces suspensives (statuts de l'association, bilan de l'exercice écoulé et prévisionnel de l'exercice, état de la trésorerie) reçue le 9 août 2023 en mairie.

La secrétaire de séance,

Madame Fabienne JOLIVET BÂLON

La Présidente,

Madame Aline WATT-CHEVALLIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa réception en sous-Préfecture le : 4/10/2023
- sa publication le : 13/10/2023

La Présidente, Madame Aline WATT-CHEVALLIER

